

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **VIOHALCO SA**Forme juridique¹ : **Société anonyme**Adresse: **Avenue Marnix**N°: **30**Code postal: **1000**Commune: **Bruxelles**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet²: **www.viohalco.com**Adresse e-mail²: **administration@viohalco.com**

Numéro d'entreprise

0534.941.439DATE **15-09-2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne³ : les COMPTES ANNUELS en **EURO**⁴approuvés par l'assemblée générale du **26-05-2026** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2025

au

31-12-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2024

au

31-12-2024Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **66**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.8, 6.11, 6.14, 6.17, 6.20, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)**XAVIER BEDORET****Administrateur exécutif**Signature
(nom et qualité)**EFSTRATIOS THOMADAKIS****CFO**

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BEDORET Xavier

Rue Cloqueau 16, 1380 Lasne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 27/05/2025, fin: 26/05/2026

BLAMPAIN Bernadette

Venelle des Coquelets 4, 1400 Nivelles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 27/05/2025, fin: 26/05/2026

BREEDEN Kay

Norfolk Avenue 2526, 74114 Tulsa, Oklahoma, Etats-Unis

Mandat: Administrateur, début: 27/05/2025, fin: 26/05/2026

CHRISTODOULOU Efthimios

Alexandrou Soutsou 19, 10671 Athènes, Grèce

Mandat: Administrateur, début: 27/05/2025, fin: 26/05/2026

FAULX Jean-Charles

Avenue de la Grande Boucle 13, 1420 Braine-l'Alleud, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 27/05/2025, fin: 26/05/2026

KRON Patrick

Avenue Foch 86, 75116 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 27/05/2025, fin: 26/05/2026

de LAUNOIT Astrid

rue du Coq 94A, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 27/05/2025, fin: 26/05/2026

MOLOKOTOS Thanasis

North Park Ave 72, CT06612 Easton CT, Etats-Unis

Mandat: Administrateur, début: 27/05/2025, fin: 26/05/2026

MOUSTAKAS Evangelos

Tritis Septemvriou Str. 129, 11251 Athens, Grèce

Mandat: Administrateur, début: 27/05/2025, fin: 26/05/2026

STASSINOPOULOS Ippokratis Ioannis

Rue Karkavitsa 4, 15452 Psychico, Grèce

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 27/05/2025, fin: 26/05/2026

STASSINOPOULOS Michail

Mazaraki 11, 15452 Psychico, Grèce

Mandat: Administrateur, début: 27/05/2025, fin: 26/05/2026

STASSINOPOULOS Nikolaos

Lisière du Golf, Route des Anémones 16, 3963 Crans-Montana, Suisse

Mandat: Administrateur, début: 27/05/2025, fin: 17/01/2026

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

STEINER STASSINOPOULOS Marion

Haglistrasse 8, 6315 Oberageri, Suisse

Mandat: Administrateur, début: 27/05/2025, fin: 26/05/2026

ZAKOS Margaret

Ontario street 185, boîte 1306, K7L2Y7 Kingston, Canada

Mandat: Administrateur, début: 27/05/2025, fin: 26/05/2026

RUTKOWSKI Joseph

Lantana Circle 96, SC 29440 Georgetown, Etats-Unis

Mandat: Administrateur, début: 28/05/2024, fin: 27/05/2025

SARKSIAN OCHANESGLOU Marina Administrateur

Seestrasse 5, 8803 Ruschlikon, Suisse

Mandat: Administrateur, début: 27/05/2025, fin: 26/05/2026

PwC Reviseurs d'Entreprises SRL 0429.501.944

Culliganlaan 5, 1831 Diegem, Belgique

Numéro de membre: B00009

Mandat: Commissaire, début: 27/05/2025, fin: 27/05/2028

Représenté par:

1 Van Bavel Alexis

Culliganlaan 5 1831 Diegem Belgique

Réviseur d'entreprise, Numéro de membre : A01874

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.150.066.529</u>	<u>1.160.131.194</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	18.533.454	18.658.259
Terrains et constructions		22	18.519.998	18.628.300
Installations, machines et outillage		23	6.039	18.117
Mobilier et matériel roulant		24	7.417	11.843
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	1.131.533.075	1.141.472.935
Entreprises liées	6.15	280/1	1.128.005.694	1.137.964.400
Participations		280	1.128.005.694	1.137.964.400
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	3.527.381	3.508.535
Actions et parts		284	3.516.245	3.497.399
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	11.136	11.136

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>117.937.535</u>	<u>50.837.153</u>
Créances à plus d'un an		29	2.213.629	2.213.629
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	2.213.629	2.213.629
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.838.973	1.768.955
Créances commerciales		40	273.140	135.868
Autres créances		41	1.565.833	1.633.087
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	111.325.000	42.625.000
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	111.325.000	42.625.000
Valeurs disponibles		54/58	1.822.551	3.092.238
Comptes de régularisation	6.6	490/1	737.382	1.137.331
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.268.004.064	1.210.968.347

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	1.195.434.168	1.167.006.631
Apport		10/11	670.006.330	670.006.330
Capital	6.7.1	10	141.893.811	141.893.811
Capital souscrit		100	141.893.811	141.893.811
Capital non appelé ⁶		101		
En dehors du capital		11	528.112.518	528.112.518
Primes d'émission		1100/10	528.112.518	528.112.518
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12	21.054.319	21.054.319
Réserves		13	388.989.327	388.989.327
Réserves indisponibles		130/1	35.367.692	35.367.692
Réserve légale		130	32.717.117	32.717.117
Réserves statutairement indisponibles		1311	2.650.576	2.650.576
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	353.621.635	353.621.635
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	115.384.192	86.956.655
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁷		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>72.569.896</u>	<u>43.961.717</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	4.160	
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	4.160	
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	71.804.276	43.148.344
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	837.092	888.402
Fournisseurs		440/4	837.092	888.402
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	889.924	435.096
Impôts		450/3	529.855	339.194
Rémunérations et charges sociales		454/9	360.069	95.902
Autres dettes		47/48	70.077.260	41.824.847
Comptes de régularisation	6.9	492/3	761.460	813.373
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.268.004.064	1.210.968.347

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	720.203	456.572
Chiffre d'affaires	6.10	70	720.203	317.553
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74		84.019
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		55.000
Coût des ventes et des prestations		60/66A	10.058.912	8.076.606
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	5.899.512	4.713.920
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	1.333.714	1.234.448
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	162.473	136.048
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	2.663.212	1.992.190
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-9.338.709	-7.620.034

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	109.604.826	41.558.243
Produits financiers récurrents		75	62.243.361	41.006.125
Produits des immobilisations financières		750	61.415.015	39.583.625
Produits des actifs circulants		751	828.188	1.422.500
Autres produits financiers	6.11	752/9	158	0
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	47.361.465	552.118
Charges financières		65/66B	1.854.864	1.011.074
Charges financières récurrentes	6.11	65	504.854	398.458
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	504.854	398.458
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	1.350.010	612.616
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	98.411.253	32.927.136
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	2.480	1.250
Impôts		670/3	2.480	1.250
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	98.408.773	32.925.886
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	98.408.773	32.925.886

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	185.365.428	128.427.016
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	98.408.773	32.925.886
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	86.956.655	95.501.131
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	115.384.192	86.956.655
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	69.981.235	41.470.362
Rémunération de l'apport		694	69.981.235	41.470.362
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.922.174
8022		
8032		
8042		
8052	3.922.174	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.922.174
8072		
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	3.922.174	
211	<u>0</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	19.756.160
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	37.043	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	19.793.203	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.127.861
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	145.345	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	1.273.206	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>18.519.998</u>	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	224.056
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	
Cessions et désaffectations	8172	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	224.056
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actés	8272	12.078
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	218.017
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	<u>6.039</u>

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	455.605
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163 625	
Cessions et désaffectations	8173	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193 456.230	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P xxxxxxxxxxxxxxxx	443.762
Mutations de l'exercice		
Actés	8273 5.050	
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323 448.813	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24) <u>7.417</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.517.065
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	18.863	
Cessions et retraits	8373	17	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	6.535.911	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.019.666
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	3.019.666	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>3.516.245</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>xxxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>11.136</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>11.136</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
FLOKOS Société anonyme George Street 20-22 10682 Athènes Grèce	Actions nominatives	3.671.640	100,00	0,00	31/12/2025	EUR	1.140.216	-421.857
ANAMET Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	14.659	73,82	23,72	31/12/2025	EUR	3.441.087	-1.062.147
ATTIKI INSURANCE AGENCIES Société à responsabilité limitée Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	17.100	75,00	0,00	31/12/2025	EUR	1.144.115	1.011.644
METALCO BULGARIA Société anonyme N. Vaptzarov Blvd.East Park Trade 1407 Sofia Bulgarie	Actions nominatives	1.006.920	100,00	0,00	31/12/2025	EUR	8.620.640	-30.823
VITROUVIT S.A. CERAMIC-INDUSTRIAL MINERALS Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	213.869	81,34	18,41	31/12/2025	EUR	6.366.603	-645.400
TEKA SYSTEMS BUSINESS SOLUTIONS Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	965.000	100,00	0,00	31/12/2025	EUR	962.858	-946.339

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
ANTIMET Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	112.235	23,04	76,96	31/12/2025	EUR	1.284.146	257.215
SOVEL Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	338.080	28,33	64,97	31/12/2025	EUR	135.173.775	11.606.859
SIDENOR STEEL INDUSTRY Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	1.095.694	100,00	0,00	31/12/2025	EUR	1.430.761	2.602.237
STOMANA INDUSTRY Société anonyme Vladaisko Vastanie 1 2304 Pernik Bulgarie	Actions nominatives	1.158.219	100,00	0,00	31/12/2025	EUR	76.905.316	-22.390.539
BRIDGNORTH Société anonyme Stourbridge Rd 0 WV15 6 Bridgenorth Royaume-Uni	Actions	29.333.333	100,00	0,00	31/12/2025	EUR	71.812.900	-2.793.023
VIEXAL Société anonyme Himaras 16 151 25 Maroussi Grèce	Actions nominatives	2.310	73,33	22,61	31/12/2025	EUR	823.781	741.469

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
ETEM BULGARIA Société anonyme Bul Iliyanski 119A 1220 Sofia Bulgarie	Actions nominatives	65.513.861	100,00	0,00	31/12/2025	EUR	22.348.292	294.298
DIA. VI. PE. THIV Société anonyme VIPE Thisvis Viotias 0 32010 Domvrainia Grèce	Actions nominatives	55.420	53,01	35,88	31/12/2025	EUR	6.910.940	569.941
STEELMET ROMANIA Société anonyme Drumul Intre Tarlale 42 032982 Bucarest Roumanie	Actions nominatives	1	0,00	89,52	31/12/2025	EUR	4.857.058	385.697
INTERNATIONAL TRADE Société anonyme Rue du Trône 4 1000 Bruxelles Belgique 0600.964.488	Actions nominatives	183.674	51,52	38,00	31/12/2025	EUR	35.555.130	6.127.702
SOFIA MED Société anonyme Dimitar Peshev str. 4 1528 Sofia Bulgarie	Actions nominatives	274.179	10,44	75,93	31/12/2025	EUR	219.424.985	58.088.377
CENERGY HOLDINGS Société anonyme Avenue Marnix 30 1000 Bruxelles Belgique 0649.991.654	Dématérialisées	147.987.397	69,68	0,00	31/12/2025	EUR	503.008.190	68.824.824

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
VIENER Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	95.837	38,00	55,70	31/12/2025	EUR	2.575.500	134.672
ELVALHALCOR Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Dématérialisées	318.111.475	84,78	0,00	31/12/2025	EUR	916.718.344	100.837.108
NOVAL PROPERTY REIC Société d'investissement immobilier Mesogeion Avenue 2-4 11527 Athènes Grèce	Actions dématérialisées	78.169.682	61,83	6,91	31/12/2025	EUR	359.008.961	15.730.582
VIOHALCO ENGINEERING Société anonyme Mesogeion Avenue 2-4 Athènes Grèce 11527 Athènes Grèce	Actions nominatives	1.431.250	100,00	0,00	31/12/2025	EUR	2.163.950	817.715

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	111.325.000	42.625.000
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687	111.325.000	42.625.000
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

Exercice

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**ETAT DU CAPITAL****Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	141.893.811
(100)	141.893.811	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions

Actions sans valeur nominale

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	141.893.811	259.189.761
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	203.816
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	258.985.945

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
Social and Cultural Affairs Welfare Foundation (KIKPE Foundation) L.Amalias 4 10557 Athènes Grèce	actions dématérialisées	60.264.128	0	23,25
Stassinopoulos Ippokratis Ioannis	Actions dématérialisées	18.283.768	0	7,05
Stassinopoulos Michael	Actions dématérialisées	18.181.396	0	7,01
Stassinopoulos Evangelos	Actions dématérialisées	49.769.989	0	19,20
Stassinopoulos Nikolaos	Actions dématérialisées	71.085.735	0	27,43

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	4.160
8913	4.160

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	47.361.465	607.118
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		55.000
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		55.000
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)	47.361.465	552.118
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		1.033
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	47.361.465	550.880
Autres produits financiers non récurrents	769	0	205
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	1.350.010	612.616
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	1.350.010	612.616
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	1.350.000	586.522
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668	10	26.093
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Les bénéfices de la succursale grecque sont exonérés par convention

Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés

Codes	Exercice
9134	2.480
9135	2.480
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	84.893.617
	20.681.287

Exercice

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Codes	Exercice
9141	39.850.923
9142	16.618.883
9144	

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	19.290	19.657
9146	5.392	11.433
9147	613.773	613.826
9148	9.799.533	7.473.477

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	1.128.005.694	1.137.964.400
Participations	(280)	1.128.005.694	1.137.964.400
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	2.690.839	2.593.593
A plus d'un an	9301	2.213.629	2.213.629
A un an au plus	9311	477.210	379.964
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	760.047	563.554
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	760.047	563.554
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	61.167.124	39.440.420
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

--

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	952.459
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	201.520
95061	145.000
95062	
95063	
95081	
95082	40.000
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS****La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion***

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)^z

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations^z

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable^z (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation^z

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation^z:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus^z:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	361.250
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	260.000
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	964.050
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	118.500
Missions de conseils fiscaux	95092	253.650
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	68.620

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

VIOHALCO SA

REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluations sont établies en conformité avec l'AR du 29 avril 2019.

1.Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont portés à l'actif et amortis par tranche annuelle de 20%. Dans ce cas, l'amortissement débute le mois au cours duquel ils ont été exposés et est calculé prorata temporis.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt et l'amortissement débute le mois de la prise en compte.

2.Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition y compris les frais accessoires, frais de transport et la TVA non déductible.

Les immobilisations dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties de façon linéaire. Le taux pratiqué varie entre 10 et 20%. Les amortissements débutent le mois au cours duquel ils ont été exposés et sont calculés prorata temporis.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

3.Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou coût de revient, y compris les frais accessoires et la T.V.A. non déductible.

Les frais d'entretien et de grosses réparations sont pris en charge par l'exercice. Ils ne seront constitutifs d'immobilisés que dans les cas estimés exceptionnels par le Conseil d'Administration.

Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les amortissements débutent le mois au cours duquel ils ont été exposés et sont calculés prorata temporis, y compris les frais accessoires. Aucun amortissement n'est pratiqué durant l'année de la cession.

Les taux annuels suivants sont appliqués:

- Terrains : non amortis
- Bâtiments et constructions : 3 % à 4%
- Installations et aménagements : 10 %
- Mobilier : 10% à 20 %
- Matériel informatique, bureautique et logiciels : 10% à 20 %
- Matériel roulant : 10% à 25 %
- Autre matériel : 10% à 20 %

Aucun amortissement n'est pratiqué sur les immobilisations en cours ou sur les acomptes versés.

4.Immobilisations financières

Chaque participation et autre titre de portefeuille est comptabilisé à son prix d'acquisition, non compris les frais accessoires qui sont quant à eux pris en résultat, et compte tenu des éventuelles corrections de valeur y afférentes.

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque participation et autre titre de portefeuille est effectuée par la direction et ensuite soumise au Conseil d'Administration pour approbation afin de déterminer s'il existe une moins-value durable par rapport à la valeur d'acquisition.

Cette évaluation est basée sur les principes suivants:

"Pour les participations dans les entreprises liées, la valeur estimée prend en compte les prévisions de performance financière à partir des budgets et business plans préparés par le management de ces entreprises (Discounted Cash Flows). Toutefois, le Conseil d'Administration peut également prendre en considération d'autres éléments tels que la valeur boursière des sociétés cotées, des multiples de valorisation de sociétés cotées comparables ou la valeur patrimoniale de la société (telle que définie ci-dessous).

"Pour les autres titres de portefeuille, la valeur estimée prend en compte la valorisation au dernier cours de bourse de l'exercice pour les sociétés cotées et la valeur patrimoniale des sociétés, c'est à dire leur actif net comptable corrigé des plus et moins-values latentes estimées de manière objective et prudente et jugées durables, dans la mesure où ces informations sont disponibles, pour les sociétés non-cotées.

Les moins-values durables font l'objet de réductions de valeur. Si à l'avenir, les circonstances justifiant ces moins-values ne sont plus d'application de manière durable, les réductions de valeur y relatives sont alors annulées.

La méthode d'évaluation utilisée est employée systématiquement d'exercice à exercice.

Chaque participation ou autre titre de portefeuille peut être réévaluée, notamment si la plus-value a un caractère durable, en portant la plus-value directement au bilan.

5.Créances à plus d'un an et à un an au plus

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où il y a une dépréciation durable.

6.Placements de trésorerie

Les actions et parts détenues dans d'autres entreprises, avec lesquelles il n'existe pas de lien durable n'ont pas le caractère d'immobilisations financières. Elles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les frais de transactions sont eux pris en charge.

Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition. L'effet cours est pris en résultat pro rata temporis et de manière linéaire sur la durée restant à courir des titres et est porté, selon le cas, en majoration ou en diminution de la valeur des titres.

A la fin de chaque exercice, la valeur nette comptable de chaque placement est comparée à la valorisation au dernier cours de bourse de l'exercice.

Les moins-values latentes font l'objet de réductions de valeur. Si à l'avenir, les circonstances justifiant ces moins-values ne sont plus d'application, les réductions de valeur y relatives sont alors annulées.

7.Provisions pour risques et charges

Le Conseil d'Administration procède chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise et procède aux ajustements nécessaires.

8.Actifs et passifs libellés en devises

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les opérations en devises sont enregistrées en contre-valeur euros à la date de l'opération. Chaque participation dont l'acquisition a donné lieu à une opération en devise est reprise à sa valeur historique d'acquisition en euros. Les autres avoirs et/ou engagements monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change moyen du dernier jour de l'exercice.

9.Ecart de fusion (Goodwill/Badwill)

Si la valeur comptable des actions détenues dans la comptabilité de la société absorbante est supérieure à la quote-part que ces actions représentent dans les capitaux propres de l'absorbée, la différence est imputée autant que possible, aux éléments de l'actif qui ont une valeur supérieure à la valeur comptable ou aux éléments du passif qui ont une valeur inférieure à leur valeur comptable.

Si, après avoir effectué les imputations, une différence subsiste, elle est soit portée à l'actif au titre de goodwill, soit prise en charge par la société absorbante en autres charges exceptionnelles.

Si la valeur comptable des actions détenues dans la comptabilité de la société absorbante est inférieure à la quote-part que ces actions représentent dans les capitaux propres de l'absorbée, il convient d'examiner si certains actifs ne sont pas surévalués ou certains passifs sous-évalués et de procéder aux ajustements nécessaires et si après avoir effectué ces ajustements, une différence subsiste, elle est portée au compte de résultats de la société absorbante, en autres produits exceptionnels.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: 18E36CF6-E859-4C8A-A401-A19D006DFCD5

VIOHALCO SA

Rapport de gestion sur les états financiers non consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2025

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, nous avons l'honneur de vous soumettre pour approbation les comptes annuels non consolidés de la Société, arrêtés au 31 décembre 2025, ainsi que les constatations y relatives. Par le présent rapport, nous souhaitons également vous rendre compte de notre gestion au cours de cet exercice.

Ce rapport ainsi que les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2025 ont été mis à votre disposition.

1. Vue d'ensemble, résultat et risques de la Société (art 3:6.§ 1er 1° du Code des sociétés et des associations)

1.1 Aperçu de l'année 2025 (au niveau Groupe)

Les rapports financiers de Viohalco sont présentés en deux Divisions, sur la base de leurs caractéristiques commerciales et de leurs indicateurs de performance distincts.

La Division industrielle, qui englobe les segments Aluminium, Cuivre, Câbles, Tubes d'acier, Acier, R&D et Technologie, et la Division immobilière, qui comprend les investissements immobiliers de Viohalco et les sociétés immobilières.

Le chiffre d'affaires de la Division industrielle s'est élevé à 7,2 milliards d'euros, et la rentabilité opérationnelle (EBITDA ajusté) à 698 millions d'euros.

La Division industrielle de Viohalco comprend les segments suivants : Aluminium, Cuivre, Câbles, Tubes d'acier et Acier.

- Le segment Aluminium a enregistré une amélioration de sa rentabilité et une réduction de sa dette nette par rapport à l'année précédente. Malgré les pressions économiques et géopolitiques, la diversification de son portefeuille de produits et sa présence sur le marché mondial ont permis de maintenir des performances stables. Une allocation rigoureuse du capital, l'excellence opérationnelle et des partenariats solides ont permis au segment de saisir des opportunités de croissance et de générer une valeur durable pour les actionnaires.
- Le segment Cuivre a affiché une rentabilité opérationnelle résiliente, avec des volumes de vente en hausse de 0,5% par rapport à 2024, malgré un environnement économique difficile. Les investissements ont été axés sur l'amélioration de la capacité et de la flexibilité de la production, l'optimisation de l'approvisionnement en cuivre et l'expansion de l'utilisation de matières premières rentables.
- Le segment Câbles a enregistré de solides résultats, avec une augmentation du chiffre d'affaires et une amélioration des marges grâce à une exécution rigoureuse des projets de câbles sous-marins et terrestres. L'EBITDA ajusté a augmenté de 34% par rapport à l'année précédente, soutenu par une exécution rigoureuse des projets et une utilisation élevée des capacités disponibles. Les prises de commandes sont restées solides, maintenant le carnet de commandes à 2,9 milliards d'euros et assurant une forte visibilité à moyen terme. La capacité de production a été augmentée dans toutes les principales installations de fabrication en Grèce, à la suite de l'achèvement et de la mise en service d'importants programmes d'investissement.
- Le segment Tubes d'acier a enregistré de solides performances, dépassant les résultats records de l'année dernière pour les principaux indicateurs clés, notamment le chiffre d'affaires, la rentabilité et les volumes de production. Des investissements ciblés ont amélioré l'efficacité

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: 18E36CF6-E859-4C8A-A401-A19D006DFCD5

opérationnelle et, associés à une utilisation élevée des capacités, ont soutenu la croissance continue, maintenant la position de leader du segment sur les marchés internationaux.

- Le segment Acier a augmenté son volume de ventes en 2025 par rapport à 2024 et a considérablement augmenté son EBITDA ajusté, malgré la faiblesse de la demande dans l'UE. L'augmentation de la rentabilité opérationnelle reflète les améliorations apportées aux principaux indicateurs clés de performance des usines, qui ont permis de réaliser des économies durables.

La Division immobilière de Viohalco a enregistré à nouveau de solides performances, grâce à l'achèvement de deux nouveaux immeubles générateurs de revenus et à l'avancement substantiel de la construction de deux autres projets dont la livraison est prévue en 2026. Ces étapes importantes ont encore renforcé le portefeuille de haute qualité de Noval Property et consolidé son orientation stratégique vers des actifs durables et modernes qui suscitent une forte demande des locataires sur le marché immobilier en Grèce.

Le chiffre d'affaires de la division immobilière a enregistré une croissance à deux chiffres par rapport à l'année précédente. Plus précisément, Noval Property a affiché une augmentation de 11 % de ses revenus locatifs, soutenue par les nouveaux ajouts à son portefeuille et la modernisation dynamique de ses actifs existants, tandis que le chiffre d'affaires des activités de construction (Ergosteel) de la division a presque triplé.

Viohalco applique la méthode du coût historique pour les immeubles de placements, tandis que certaines filiales immobilières suivent la méthode de la juste valeur. En 2025, Noval Property a déclaré un bénéfice avant impôt de 43 millions d'euros sur base de la méthode de la juste valeur, tandis que le bénéfice avant impôt sur la base du coût historique s'élevait à 18 millions d'euros. Au 31 décembre 2025, la valeur de l'actif brut de son portefeuille d'investissement s'élevait à 694 millions d'euros, tandis que sa valeur nette d'inventaire atteignait 555 millions d'euros.

1.2 Résultats de l'exercice 2025

La Société clôture l'exercice avec un bénéfice de 98.409 k€, contre un bénéfice de 32.926 k€ en 2024.

Les principales rubriques du compte de résultat non consolidé de la Société peuvent être résumées comme suit:

- Charges d'exploitation de 10.059 k€ pour l'année 2025, contre 8.077 k€ pour l'année 2024 ;
- Résultat financier net de 107.750 k€ pour l'année 2025, comparé à un résultat financier net de 40.547 k€ en 2024. Les principales contributions au résultat de 2025 sont les dividendes des filiales pour 61.415 k€ (+55% par rapport à 2024) et des plus-values de 47.361 k€ sur la vente d'actions.

1.3 Perspectives (au niveau Groupe)

Grâce à un portefeuille diversifié, un positionnement concurrentiel solide et des processus de production optimisés, les sociétés de Viohalco sont bien positionnées pour tirer parti des opportunités futures.

- **Aluminium** : les conditions du marché devraient rester difficiles en 2026 en raison des coûts élevés de l'énergie et des contraintes d'approvisionnement, mais les perspectives à long terme restent positives, soutenues par le rôle essentiel de l'aluminium dans les efforts mondiaux de décarbonisation.
- **Cuivre** : la croissance du volume de ventes devrait être stimulée par les récentes augmentations de capacité et la diversification du portefeuille, tandis que la gestion rigoureuse des coûts, du fonds de roulement et de la dette renforcera la résilience

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: 18E36CF6-E859-4C8A-A401-A19D006DFCD5

financière du segment Cuivre.

- **Câbles** : après avoir achevé ou presque achevé tous ses grands programmes d'expansion, le segment entre dans une nouvelle phase de croissance en 2026, l'usine américaine devant entrer en service en 2027.
- **Tubes d'acier** : la dynamique positive se poursuit, soutenue par un carnet de commandes bien rempli et une demande soutenue dans le domaine des infrastructures énergétiques, notamment pour les projets liés au gaz naturel, au captage du carbone et à l'hydrogène.
- **Acier** : un point d'inflexion favorable est attendu, soutenu par l'activité de construction en Grèce, la reprise progressive de la demande dans l'UE grâce aux mesures réglementaires de l'UE et les investissements visant à améliorer la productivité.
- **Immobilier** : la croissance devrait s'accélérer en 2026, avec l'achèvement de deux nouveaux immeubles de bureaux phares à Marousi, Grèce (Kifissias 199 et The Grid), et la poursuite d'une forte demande pour des biens immobiliers haut de gamme et durables en Grèce.

1.4 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Le processus de gestion des risques de la Société comprend quatre étapes :

- a) les risques sont identifiés au cours d'une revue périodique ;
- b) il en résulte la rédaction de l'univers des risques, qui est ensuite soumis à une analyse et à une évaluation à la fois quantitative et qualitative, afin de définir le profil de risque actualisé de la Société ;
- c) cette liste de risques prioritaires fait ensuite l'objet d'un examen approfondi afin d'assurer une cartographie correcte et à jour de la réponse aux risques applicables, à savoir les structures, politiques, procédures et mécanismes de suivi mis en place par les directions opérationnelles afin de gérer ces risques ;
- d) le Comité d'Audit surveille l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société et se penche régulièrement sur certains aspects du contrôle interne et de la gestion des risques.

Pour plus d'informations sur les risques auxquels l'entreprise est confrontée, les actionnaires sont invités à se référer à la section sur la gestion des risques dans le rapport annuel relatif aux comptes consolidés.

2. Affectation du résultat (bénéfice de l'exercice en cours)

Le Conseil d'Administration propose la distribution d'un dividende brute de 0,27 euro par action et d'affecter le solde en bénéfice reporté, comme suit :

- Bénéfice reporté des exercices précédents	86.957 k€
- Bénéfice de l'année en cours	98.409 k€
- Bénéfice à affecter au 31 décembre 2025	185.365 k€
- Bénéfice à distribuer - rémunération du capital	69.981 k€
- Bénéfice reporté au 31 décembre 2025	115.384 k€

Un montant brut de 0,27 euro par action sera payable après approbation par l'assemblée générale de la présente proposition de résolution.

3. Informations sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice (art. 3:6.§ 1er 2° du Code des sociétés et des associations)

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires qu'il n'y a pas eu d'événement important postérieur à la clôture de l'exercice. Les actionnaires sont également invités à lire la section sur les événements subséquents du rapport de gestion sur les états financiers consolidés de la Société.

4. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la Société (art 3:6.§ 1er 3° du Code des sociétés et des associations)

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

DocuSign Envelope ID: 18E36CF6-E859-4C8A-A401-A19D006DFCD5

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires qu'il n'existe pas, à sa connaissance, d'autres circonstances particulières qui pourraient avoir une influence notable sur le développement de la Société.

5. Activités en matière de recherche et de développement (art. 3:6.§ 1er 4° du Code des sociétés et des associations)

Au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2025, la Société n'a elle-même exercé aucune activité de recherche et de développement. Celle-ci est du ressort des filiales et fait l'objet de commentaires dans la section sur la performance commerciale et le rapport d'activité de chaque segment.

6. Succursales de la Société (art 3:6.§ 1er 5° du Code des sociétés et des associations)

La Société possède une succursale en Grèce appelée Viohalco (succursale Grecque) qui détient les participations établies principalement en Grèce et gère les actifs d'exploitation de la Société.

7. Utilisation d'instruments financiers (art. 3:6.§ 1er 8° du Code des sociétés et des associations)

La Société n'a utilisé aucun autre instrument financier au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025. Néanmoins, les filiales utilisent des instruments de couverture dont les détails sont présentés dans les états financiers du rapport annuel 2025.

8. Gouvernance d'entreprise (art 3:6.§ 2 du Code des sociétés et des associations)

Pour la description des règles de bonne gouvernance qui ont été mises en place, le Conseil d'Administration demande à l'assemblée générale de bien vouloir se référer au rapport annuel établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations et publié avec les comptes consolidés.

Par le présent rapport, nous soumettons à l'approbation des actionnaires les comptes annuels de la Société qui rendent compte de manière fidèle des activités de la Société qui ont eu lieu au cours de l'exercice 2025.

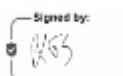
Les informations sur la diversité et les informations non financières figurent dans les rubriques « Déclaration de gouvernance d'entreprise » et « Déclaration relative à la durabilité » du rapport annuel consolidé de la Société.

La déclaration de gouvernance d'entreprise de la Société fournit des informations détaillées sur la composition et le fonctionnement du Comité d'audit ainsi que la confirmation de l'expertise d'au moins un de ses membres sur les questions comptables et financières.

Nous vous demandons d'accorder la décharge totale pour l'achèvement des mandats d'administrateurs au cours de l'exercice financier écoulé, de même que la décharge au commissaire-réviseur pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

Fait à Bruxelles, le 5 mars 2026

Xavier Bedoret
Administrateur exécutif

Signed by:


Efstratios THOMADAKIS
CFO

Signed by:


**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Viohalco

I. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Viohalco

Introduction

En sa qualité de société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Viohalco applique des normes qui sont conformes aux dispositions prévues dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le Code 2020), qui fait office de référence et est disponible sur le site web de la Commission Corporate Governance (www.corporategovernance-committee.be).

Le Code 2020 est construit autour de principes, de dispositions et de lignes directrices et fondé sur la règle « se conformer ou expliquer ». Cela signifie que les sociétés belges cotées doivent respecter le Code 2020, mais elles sont autorisées à déroger à certaines de ses dispositions, pour autant qu'elles fournissent une explication motivée de leurs écarts. Au cours de l'exercice 2025, la Société s'est conformée aux principes du Code 2020, à l'exception des points suivants :

- Principe 7.6 : « Un membre non exécutif du Conseil d'administration perçoit une partie de sa rémunération sous la forme d'actions de la Société ».
- Principe 7.9 : « Le Conseil d'administration fixe un seuil minimum d'actions que les dirigeants doivent détenir ».

Explication (7.6 & 7.9) :

La politique de rémunération de la Société ne prévoit pas de rémunération en actions pour les membres du Conseil d'administration dans leur rôle d'administrateur. En ce qui concerne les membres non exécutifs du Conseil d'administration, cette dérogation est motivée par le fait que ces administrateurs ont toujours démontré qu'ils agissent et prennent des décisions concernant la Société dans une perspective à long terme ce qui est l'objectif de cette disposition du Code.

Surtout, la Société a adopté le concept du « built-to-last » (conçu pour durer), qui stipule que sa stratégie et ses opérations sont entièrement et uniquement dirigées par une perspective à long terme. La Société estime que son système et ses pratiques de gouvernance assurent déjà que les administrateurs agissent dans le sens d'une création de valeur durable sur le long terme.

En outre, la Société souhaite s'assurer que les administrateurs indépendants continuent à pouvoir agir en toute indépendance, et dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et pas seulement des actionnaires, car elle considère que cette indépendance contribue à un processus décisionnel équilibré dans l'intérêt de la Société. En ce qui concerne les membres de la Direction exécutive, la politique de rémunération de la société est déjà axée sur les objectifs et les priorités à court et à long terme de la société, ainsi que sur la création de valeur à long terme pour toutes les principales parties prenantes. Le Conseil d'administration estime qu'un seuil minimum supplémentaire d'actions à détenir par les dirigeants n'est pas nécessaire pour atteindre cet objectif,

et il souhaite également laisser une certaine flexibilité aux personnes concernées. Le Conseil d'administration examine les propositions faites par le comité de nomination et de rémunération afin de déterminer si, et dans quelle mesure, une modification de cette politique est justifiée au regard des objectifs et de la stratégie de la Société.

Le conseil d'administration de Viohalco a également adopté une charte de gouvernance d'entreprise afin de renforcer ses normes pour la Société conformément aux recommandations du Code 2020. Cette charte vise à garantir une diffusion complète et transparente de la gouvernance de la société. Elle fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers. La Charte de gouvernance d'entreprise (la Charte) est disponible sur le site web de la Société (www.viohalco.com).

Afin d'avoir une vision complète des règles de gouvernance d'entreprise de Viohalco, il convient de lire la Déclaration de Gouvernance d'entreprise parallèlement aux statuts de la Société, à la Charte ainsi qu'aux dispositions relatives à la gouvernance d'entreprise énoncées dans le Code belge des sociétés et des associations (le CSA). Du fait de sa cotation sur le marché secondaire à la Bourse d'Athènes (Athex), Viohalco se conforme également aux dispositions de la législation et des règlements grecs applicables en matière de marché des capitaux.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Conseil d'administration

1. Rôle

Viohalco a choisi la structure de gouvernance moniste. Le Conseil d'administration (le Conseil) détient le pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à l'objet de la Société, à l'exception des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée des actionnaires ou à d'autres entités de gestion.

Plus particulièrement, le Conseil d'administration a la responsabilité :

- de définir les orientations générales de la Société ;
- de prendre des décisions sur base d'analyses récurrentes quant aux principales questions stratégiques, financières et opérationnelles de la Société ;
- de décider de la structure de la Direction exécutive, de déterminer les pouvoirs et les fonctions qui lui sont confiés et évaluer ses performances ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers et non financiers de la Société, ainsi que des autres informations financières ou non financières

pertinentes à propos de la Société conformément à la législation en vigueur ;

- de suivre et de réexaminer l'efficacité du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération ;
- d'approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques établi par la Direction exécutive et de vérifier sa mise en place ;
- de surveiller la qualité des services fournis par le(s) Commissaire(s) et l'audit interne, en tenant compte de l'évaluation du comité d'audit ;
- de déterminer la politique de rémunération et d'approuver le rapport sur la rémunération soumis par le Comité de nomination et de rémunération ; et
- de tous les autres sujets dévolus au conseil d'administration par le CSA.

Le Conseil a délégué aux membres de la Direction exécutive le devoir de mettre en œuvre la stratégie d'entreprise déterminée par le Conseil et de mener à bien la gestion exécutive de la Société.

2. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2025, le Conseil est composé de 15 membres, conformément à l'article 8 des statuts, comme suit :

Nom	Poste	Début du mandat	Fin du mandat
Nikolaos Stasinopoulos	Président, membre non exécutif du Conseil	Mai 2025	Janvier 2026**
Evangelos Moustakos*	Vice-président, membre exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Michail Stasinopoulos*	Membre exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Ippokratís Ioánnis Stasinopoulos	CEO, membre exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Jean Charles Faub	Membre exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2025
Theoanis Moloikatos*	Membre exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Xavier Bedonet	Membre exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Patrick Kron	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Marina Sarkisian Ochanesoglou	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Marion Steiner Stasinopoulos	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Margaret Zakos	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Efthimios Christodoulou	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Kay Marie Bredsen	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Bernadette Blangain	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Astrid de Lacroix	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2025	Mai 2026

* Ces membres du Conseil d'administration sont des membres exécutifs du Conseil d'administration, car ils occupent des postes/fonctions de direction et fournissent des services à diverses filiales de la Société, y compris le pouvoir de signature.

** Nikolaos Stasinopoulos est décédé en janvier 2026

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Viohalco

Les mandats de tous les membres du Conseil d'administration expirent à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2026.

3. Information sur les membres du Conseil

Au cours des cinq dernières années, les membres du Conseil ont occupé les postes suivants (en dehors de leur mandat d'administrateur dans la Société) et ils ont entretenu des relations avec les organes suivants, ce qui, en théorie, pourrait devenir source de conflits d'intérêts :

Nikolaos Stassinopoulos,

Président - membre non exécutif du Conseil.

M. Stassinopoulos est titulaire d'un master de la faculté de sciences économiques de l'université d'Athènes. Il a été président et vice-président de Viohalco Hellenic.

Evangelos Moustakas,

Vice-président - membre exécutif du Conseil.

M. Moustakas a rejoint Viohalco en 1957 où il a occupé divers postes techniques et de direction, notamment celui de Président du conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, comme Hellenic Cables S.A. et ETEM S.A. Il est Président du conseil d'administration de l'Institut hellénique de développement du cuivre et membre du conseil d'administration du Conseil international du cuivre forgé (IWCC). Il a été aussi membre du conseil d'administration de l'European Copper Institute (ECI) pendant plusieurs années. De plus, il représente la Société au sein de l'association internationale « Intercable », l'International Cablemakers Federation (ICF, depuis 1990), et d'Europacable (depuis 1991). Il est également actif dans le développement et la promotion des produits en cuivre et des câbles à travers le monde.

Michail Stassinopoulos, membre exécutif du Conseil.

M. Stassinopoulos est diplômé de l'université d'Athènes (1985) et titulaire d'une licence en sciences de gestion de la London School of Economics (1989). Il possède également un master en Transport maritime, Commerce et Finance de l'école de commerce de la City University au Royaume-Uni. M. Stassinopoulos est Président du conseil d'administration d'ElvalHalcor Hellenic Copper and Aluminium Industry S.A. Il est également président du conseil d'administration de la « Hellenic production - Industry Roundtable for Growth ». Il participe au conseil d'administration de la Fondation Michail N. Stassinopoulos-Viohalco et au Conseil du « Council on Competitiveness of Greece ». Il a été membre de la Fédération hellénique des entreprises depuis 1996 et pendant plusieurs années jusqu'en 2019.

Ippokratis Ioannis Stassinopoulos,

CEO - membre exécutif du Conseil.

M. Stassinopoulos a obtenu une licence en Sciences de Gestion de la City University et un master en Transport maritime, Commerce et Finance de l'école de commerce de la City University au Royaume-Uni. Il est membre du Conseil général de SEV (Fédération grecque des entreprises), de The Young Presidents Organisation et du Conseil d'administration d'Endeavor Grèce. M. Stassinopoulos occupe un poste de direction dans Viohalco Hellenic depuis 1995.

Jean Charles Faulx, membre exécutif du Conseil.

M. Faulx détient un master en Sciences économiques de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Il est membre du conseil d'administration d'International Trade S.A., de Genecos S.A. (Paris), de Terra Middle East (Düsseldorf), de Base Metals

(Istanbul) et de Metal Agencies (Londres). Il a également été membre du conseil d'administration de Cofidin et de Cofidin Treasury Center S.A. avant leur absorption par Cofidin en août 2013. M. Faulx est également CEO de TeproMKCI GmbH, une filiale de Viohalco, International Trade SA, une filiale de Viohalco, Strega sprl. Auparavant, M. Faulx était directeur général de Tepro Metall AG, Airicom France SAS, Studio58 S.A. et de Promark SPRL et a occupé divers postes chez Techno Trade S.A., JCT Invest et Elval Automotive S.A.

Thanasis Molokotos, membre exécutif du Conseil.

M. Molokotos est diplômé en ingénierie mécanique, en ingénierie marine et en architecture navale du Massachusetts Institute of Technology (Cambridge, États-Unis) et a obtenu un diplôme en ingénierie mécanique à la Tuft University (Medford, États-Unis). Il a été Président et directeur général d'Assa Abloy Americas jusqu'en mai 2018. Dans le passé, il a été directeur général de Molokotos Textile Corporation et expert en conception chez Rangine Corporation.

Xavier Bedoret, membre exécutif du Conseil.

M. Bedoret est titulaire d'un master en droit et en psychologie de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Il est diplômé commissaire aux comptes par l'Institut belge des réviseurs d'entreprises (IRE). Il est également titulaire d'un certificat en gouvernance d'entreprise (INSEAD). Après dix ans d'audit financier chez KPMG à Bruxelles (Belgique) et à Stamford (États-Unis), il a rejoint la direction financière et ensuite la direction d'audit et des risques d'ENGIE (France). Aujourd'hui, il est également président du Conseil d'administration et président du Comité d'audit de Cenergy Holdings. Il est également membre du Conseil d'administration d'International Trade, une filiale de Viohalco.

Patrick Kron, membre non exécutif du Conseil.

M. Kron est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris. Patrick Kron a débuté sa carrière en 1976 au ministère français de l'Industrie. Il a ensuite rejoint le groupe Pechiney où il est devenu membre de son comité exécutif et a occupé des postes de direction. En 1998, il est nommé Président-directeur général d'Imerys. En 2003, il est devenu président-directeur général d'Alstom et a quitté la société en janvier 2016 après la cession de ses actifs énergétiques à General Electric et le rachat d'actions associées. Il a créé une société de conseil PKC&I et, en novembre 2016, il a rejoint Truffle Capital, une société de capital spécialisée en BioMedTech et dans le numérique, en tant que président de cette société. Patrick Kron est président du Conseil d'Imerys depuis juillet 2019. Il est également membre du conseil de Sanofi (France) et de Holcim (Suisse), de SGS (Suisse) et siège au conseil de surveillance de Segula Technologies. Patrick Kron a reçu la Légion d'honneur (Chevalier) et l'Ordre national du Mérite (Officier).

Marina Sarkisian Ochanesoglou,

membre non exécutif du Conseil.

Mme Sarkisian Ochanesoglou est titulaire d'une maîtrise en ingénierie environnemental et d'une licence en ingénierie civile de l'Imperial College of Science Technology & Medicine. Elle possède plus de 25 ans d'expérience en ingénierie et gestion de l'environnement. Au cours de cette période, elle a agi en tant que consultante indépendante travaillant avec ECOS Consultancy et Panagopoulos & Associates, et en tant que membre senior du département des services environnementaux de l'aéroport international d'Athènes S.A. Elle est également membre du conseil d'administration

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

de GEK Terna depuis juin 2025, où elle siège au comité ESG. Elle a en outre été membre du conseil d'administration de Terna Energy entre juin 2021 et juin 2025.

Marion Steiner Stassinopoulos, membre non exécutif du Conseil.

Mme Marion Steiner Stassinopoulos est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat de psychologie de l'université de Zurich. Elle a également effectué une année d'études en postdoctorat à l'université Northwestern de Chicago (États-Unis). Elle a précédemment travaillé en tant que psychologue au centre de gérontopsychiatrie de la Clinique psychiatrique universitaire de Zurich. Elle siège au comité consultatif de Franz Haniel & Cie. GMBH, Duisburg-Ruhrort en Allemagne.

Margaret Zakos, membre non exécutif du Conseil.

Mme Zakos est titulaire d'une licence de l'université Queen's au Canada. Elle a été consultante auprès d'un cabinet de conseil en gestion basé aux États-Unis et a occupé un poste opérationnel de cadre supérieur au Mount Sinai Medical Centre, à New York. Elle a détenu et géré des sociétés privées : Insurance Brokerage et Real Estate Development. Elle a été membre de différents conseils de fondation et du conseil d'administration du Kingston Health Sciences Centre, notamment en tant que membre du comité des finances et de l'audit pendant de nombreuses années. Actuellement, elle est active dans des sociétés holding immobilières. Elle est également membre du conseil d'administration de Cenergy Holdings S.A.

Efthimios Christodoulou, membre indépendant et non exécutif du Conseil.

M. Christodoulou a obtenu un bachelier en économie au Hamilton College et un master en économie de l'université de Columbia. Il a fait partie de l'équipe du National Bureau of Economic Research (New York) et il a été professeur invité à l'université de New York. M. Christodoulou a été gouverneur de la Banque Nationale de Grèce, président de l'Union of Hellenic Banks et directeur général de la National Investment Bank for Industrial Development (ETEBA), ainsi que gouverneur de la Banque de Grèce (la banque centrale grecque). Il a également été Président du conseil d'administration et directeur général d'Olympic Airways, président exécutif de Hellenic Petroleum S.A., et député européen. Il a été ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Économie nationale en Grèce. Jusqu'en juin 2013, M. Christodoulou a aussi été Président d'EFG Eurobank. Il est également Président ou membre de diverses institutions philanthropiques.

Kay Marie Breeden, membre indépendant et non exécutif du Conseil.

Mme Breeden est titulaire d'une licence de biologie et d'une maîtrise en ingénierie biomédicale de l'université de l'Illinois. Elle a participé au Management Executive Education Programme de l'université de Stanford. Mme. Breeden a acquis des compétences uniques grâce aux différentes fonctions de direction qu'elle a assumées au sein d'administrations publiques d'entreprises et de cabinets, y compris onze années à la tête de deux cabinets de conseil en gestion de premier plan, Booz Allen et A.T. Kearney ; plus de quinze années passées au sein de multinationales telles que CBRE, Seagate et Digital Equipment Corporations, à des postes de direction dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la sécurité et de la responsabilité sociale des entreprises, de l'excellence commerciale et des installations d'entreprise et de l'immobilier ; et cinq ans au

sein de l'Agence américaine de protection de l'environnement. Mme Breeden possède une vaste expérience dans différents secteurs d'activité, notamment les technologies de pointe, la biotechnologie, les produits de grande consommation, l'énergie, les services aux collectivités, la chimie, le bâtiment et l'ingénierie, les services environnementaux, l'aéronautique et l'espace, l'immobilier, les métaux et les mines. Elle possède en outre une solide expérience à l'international acquise en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et du Sud.

Bernadette Blampain, membre indépendant et non exécutif du Conseil.

Mme Blampain est titulaire d'un master en sciences économiques de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Elle est également spécialisée dans la sécurité de l'information et la protection des données. Elle a occupé diverses fonctions techniques et de direction chez ING Belgium S.A./NV (anciennement Banque Bruxelles Lambert) pendant 35 ans, plus particulièrement dans la division informatique en tant que chef de projet, gestionnaire des risques ou responsable du développement et de la maintenance de systèmes informatiques pour différents secteurs bancaires. Depuis début 2019, elle occupe la fonction de responsable de la protection des données dans le secteur médical.

Astrid de Launoit, membre indépendant et non exécutif du Conseil.

Mme de Launoit est titulaire d'une licence en économie et finance de l'Université catholique de Lille et d'une maîtrise en gestion, avec une spécialisation dans l'industrie du luxe. Elle est également diplômée du Gemological Institute of America. Elle a occupé différents postes dans les secteurs du luxe et de l'enseignement. Au cours des cinq dernières années, Mme de Launoit a travaillé sur un concert de charité pour collecter des fonds pour l'ONG SOS Villages d'Enfants. Elle enseigne actuellement à l'ISTEC Bruxelles.

4. Nomination des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'administration sont nommés sur proposition du Conseil d'administration par les actionnaires réunis lors de l'assemblée générale dans les conditions de quorum et de majorité applicables à une modification des statuts de la Société. Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat d'un an renouvelable.

En cas de vacance d'un siège de membre du Conseil d'administration, il peut être pourvu temporairement à cette vacance par un vote à l'unanimité des administrateurs restants, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires au cours de laquelle il est procédé à la nomination définitive d'un administrateur.

Toute proposition relative à la nomination d'un membre du Conseil émanant des rangs des actionnaires doit être accompagnée d'une recommandation du Conseil fondée sur la recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de nomination et de rémunération examine toutes les candidatures et veille à conserver un équilibre satisfaisant en termes d'expertise, de connaissances et d'expérience entre les membres du conseil d'administration.

Le Conseil décide quels candidats satisfont au critère d'indépendance de l'article 7:87 du CSA, en tenant compte, des critères énoncés au principe 3.5 du Code de gouvernance d'entreprise. Le Conseil s'assure qu'il n'a pas connaissance

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Viohalco

d'éléments pouvant compromettre cette indépendance
Tout membre indépendant du Conseil qui ne répond plus à ces critères d'indépendance est tenu d'en informer immédiatement le Conseil d'administration.

Le Conseil de Viohalco, après examen des critères d'indépendance en vertu du CSA et du Code 2020, a considéré qu'au 31 décembre 2025 M. Efthimios Christodoulou, Mme Kay Marie Breeden, Mme Bernadette Blampain et Mme Astrid de Launoit remplissent ces critères et sont des membres indépendants.

Conformément à l'article 7:86 du CSA, le Conseil d'administration de la Société est composé d'au moins un tiers de membres du sexe opposé. Le Comité de nomination et de rémunération prend cette exigence au sérieux lorsqu'il envisage les futurs membres du Conseil.

Une description détaillée de la politique de la Société en matière de « Droits de l'homme et du travail » est fournie dans la section « Déclaration relative à la durabilité ».

5. Fonctionnement

Le Conseil a élu parmi ses membres M. Nikolaos Stassinopoulos en tant que Président du Conseil (le Président). Le Président dirige les travaux du Conseil. Il fixe l'ordre du jour des réunions après consultation des membres de la Direction exécutive. Le Président s'assure que tous les membres du Conseil reçoivent des informations précises et claires, en temps utile.

Le Conseil a désigné un secrétaire pour le conseiller sur tous les thèmes se rapportant à la gouvernance d'entreprise (le Secrétaire de l'entreprise).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la Société et, dans tous les cas, au moins quatre fois par an. Au cours d'une année donnée, la majorité des réunions du Conseil ont lieu au siège de la Société, en Belgique.

Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre sans interruption et de participer activement aux réunions. La participation à une réunion par le biais des moyens susmentionnés sera considérée comme une présence en personne à cette réunion. Le Conseil peut adopter des résolutions écrites à l'unanimité, qu'il approuve en vertu d'un document écrit.

Le tableau suivant donne la liste des réunions du conseil d'administration qui ont eu lieu en 2025 :

Date et lieu	Participation
6 mars 2025 (Bruxelles)	Présents: 12 Représentés: 3 Absents: -
28 mai 2025 (Bruxelles)	Présents: 13 Représentés: 2 Absents: -
18 septembre 2025 (Athènes)	Présents: 13 Représentés: 2 Absents: -
20 novembre 2025 (Bruxelles)	Présents: 13 Représentés: 2 Absents: -

Comités du Conseil d'administration

Le Conseil a constitué deux comités pour l'aider et le conseiller dans des domaines précis. Il s'agit du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération. Les compétences de ces comités sont pour l'essentiel exposées dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

1. Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de M. Efthimios Christodoulou, président du Comité, M. Patrick Kron, et Mme Margaret Zakos. Tous sont administrateurs non exécutifs et un d'entre eux est indépendant.

La majorité des membres du comité d'audit disposent d'une expérience et d'une expertise suffisantes, notamment en comptabilité, audit et finance, acquises au cours de leurs missions professionnelles précédentes ou actuelles.

Conformément à la charte de gouvernance d'entreprise, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et au moins deux fois par an avec le Commissaire de la société.

Le Comité d'audit conseille le Conseil en matière de comptabilité, d'audit et de contrôle interne. En particulier, le comité d'audit :

- supervise le processus de reporting financier, y compris les risques ;
- analyse l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la société ainsi que la fonction d'audit interne ;
- surveille le déroulement de l'audit statutaire (contrôle légal/wettelijke controle) des comptes annuels et des comptes consolidés, l'intégrité des informations financières et non financières fournies par la Société y compris le suivi sur les questions et recommandations du commissaire ;
- présente ses recommandations au Conseil concernant la nomination et la rémunération du Commissaire ainsi que la désignation et la rémunération du prestataire de services d'assurance en ce qui concerne les informations non financières, conformément aux lois et règlements applicables ; et
- examine et surveille l'indépendance du Commissaire, en particulier en ce qui concerne l'offre de services complémentaires à l'audit statutaire de la société.

En 2025, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises : le 5 mars, à Bruxelles, le 26 mai, à Bruxelles, le 17 septembre, à Athènes, et le 19 novembre, à Bruxelles, en présence de tous les membres.

2. Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération se compose de M. Efthimios Christodoulou, agissant en qualité de président du Comité, de Mme Bernadette Blampain et de Mme Marina Sarkisian Ochanesoglou. Tous sont administrateurs non exécutifs et deux d'entre eux sont indépendants.

En vertu de la Charte, le Comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que nécessaire pour remplir sa mission.

Le Comité de nomination et de rémunération formule des recommandations au Conseil d'administration principalement sur les questions relatives à la nomination et la rémunération

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

des membres du Conseil et de la direction exécutive. En particulier, le comité de nomination et de rémunération :

- identifie et formule des recommandations au Conseil sur la nomination et le renouvellement du mandat des membres du Conseil, des comités du Conseil et de la Direction exécutive compris l'examen périodique de la succession des membres du Conseil d'administration et de la Direction exécutive ;
- donne des conseils concernant des propositions de nomination émanant des actionnaires;
- évalue régulièrement la composition et la taille du Conseil et de la Direction exécutive et formule des recommandations concernant la composition générale, la taille et la structure du Conseil d'administration, des comités du Conseil et de la Direction exécutive, ainsi que l'intégration des nouveaux membres nommés au conseil d'administration
- soumet des propositions au Conseil concernant la politique de rémunération y compris les propositions relatives à la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction exécutive ; et
- prépare et soumet le rapport annuel sur la rémunération contenant notamment des propositions relatives aux recommandations fondées sur ses conclusions.

En 2025, le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni à deux reprises : le 4 mars et le 19 novembre à Bruxelles, en présence de tous les membres.

Évaluation du conseil d'administration et des comités

Le Conseil évalue régulièrement sa taille, sa composition, sa performance et celle de ses comités, ainsi que son interaction avec la Direction exécutive. En décembre 2023, le Conseil a mené une enquête d'auto-évaluation afin d'examiner ses propres performances, en encourageant de manière régulière l'amélioration continue de la gouvernance de la société.

Les membres non exécutifs du Conseil évaluent régulièrement leur interaction avec la Direction exécutive.

La performance de la Direction exécutive est également évaluée de manière informelle par le biais de la présentation de la performance de la société par rapport aux États financiers intermédiaires et annuels.

Direction exécutive

La Direction exécutive se compose de quatre personnes : le directeur général (CEO), M. Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, le directeur financier (CFO), M. Efstratios Thomadakis et deux membres exécutifs du Conseil, M. Xavier Bedoret et M. Jean Charles Faulx.

Au cours des cinq dernières années, les membres de la Direction exécutive ont occupé les postes d'administrateurs suivants et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants :

Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, CEO – membre exécutif du Conseil. Cfr la section 3 ci-dessus, Information sur les membres du Conseil.

Efstratios Thomadakis, directeur financier (CFO). M.

Thomadakis a étudié la gestion d'entreprise et est titulaire d'un MBA de l'université du Pirée. Il a rejoint Viohalco Hellenic en 2000. Il a depuis occupé plusieurs postes de direction dans le département des finances, avant de devenir directeur financier du Groupe Sidenor, le segment Acier de Viohalco, en 2010. Il est également membre du conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, dont Sidenor Industry S A.

Xavier Bedoret, membre exécutif du Conseil. Cfr la section 3 ci-dessus, Information sur les membres du Conseil.

Jean Charles Faulx, membre exécutif du Conseil. Cfr la section 3 ci-dessus, Information sur les membres du Conseil.

Fonctionnement

La Direction exécutive est chargée de la gestion courante de la société. Elle est également responsable de l'exécution des résolutions du Conseil.

Plus spécifiquement, la direction exécutive a reçu du Conseil les missions suivantes :

- préparer les propositions stratégiques pour le Conseil ;
- mettre en place des contrôles internes ;
- assurer le suivi et la gestion des résultats de la société et de sa performance au regard des plans stratégiques et financiers ;
- émettre des directives, des recommandations et des conseils relatifs aux activités de la société ;
- préparer et présenter au Conseil de manière actualisée, précise et fiable un avant-projet des états financiers de la société, conformément aux normes comptables en vigueur, et d'autres informations financières et non-financières significatives ainsi que les communiqués de presse correspondants ;
- fournir au Conseil une évaluation équilibrée et complète de la situation financière de la société ;
- formuler des recommandations au Conseil sur les questions relevant de sa compétence ; et
- rendre compte au Conseil de la performance de la société.

Politique de rémunération

La présente politique de rémunération énonce les principes applicables à la rémunération des membres du conseil d'administration et de la Direction exécutive de Viohalco.

Procédure

La politique de rémunération a été préparée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération. La version en vigueur a été approuvée par l'assemblée des actionnaires du 30 mai 2023. Chaque fois qu'un changement important intervient, et au moins tous les quatre ans, la politique de rémunération est soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires. Lors de l'Assemblée générale annuelle du 30 mai 2023, la politique de rémunération actuelle de la Société a été approuvée à 99,92% des voix exprimées et le rapport de rémunération de la Société a été approuvé à 100% des voix exprimées.

Le Conseil d'administration a proposé, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, certaines modifications à la politique de rémunération concernant la rémunération variable des membres de la Direction exécutive. Ces modifications visent principalement à clarifier

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Viohalco

les conditions et les bénéficiaires de cette rémunération variable, dans le but d'aligner davantage les intérêts de ces derniers sur la stratégie de la Société, ses objectifs à court et à long terme, ainsi que sur la viabilité à long terme et la création de valeur pour toutes les parties prenantes clés. Ces modifications s'appliqueront sous réserve de l'approbation de la politique de rémunération par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 26 mai 2026.

Cette politique pourra faire l'objet de révisions ultérieures par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération.

Dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, déroger temporairement à la politique de rémunération si cette dérogation est nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la pérennité de la Société ou pour en assurer la viabilité.

Pour l'élaboration de cette politique de rémunération, le Conseil, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, prend en considération l'existence éventuelle de conflits d'intérêts. Afin de prévenir de tels conflits d'intérêts, chaque membre du Conseil et chaque membre de la Direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Viohalco avant ses intérêts personnels. Ils sont également tenus d'informer le Conseil des conflits d'intérêts dès leur apparition. En cas de conflit d'intérêts, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 du Code belge des sociétés et des associations (CSA).

La politique de rémunération est basée sur les conditions de marché prédominantes pour des sociétés comparables, rémunérant au niveau concurrentiel du marché, obtenu par le biais d'une l'analyse comparative. Elle tient compte des responsabilités, de l'expérience, des compétences requises et de la participation/contribution des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction exécutive.

Le Conseil de Viohalco, société holding d'un portefeuille principalement industriel, vise à préserver et à créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires en veillant à ce que l'accent soit mis sur les objectifs et les intérêts à court et à long terme de la Société. La détermination et l'évolution de la politique de rémunération de la société sont étroitement liées à la croissance, aux résultats et au succès de la société dans son ensemble.

La politique de rémunération de la société repose sur l'équité interne et la compétitivité sur le marché externe. L'objectif de la société est d'attirer et retenir des administrateurs et des cadres supérieurs possédant les connaissances, l'expérience et les qualifications requises pour gérer et diriger Viohalco, et en outre, de permettre au conseil d'administration et à la Direction exécutive de remplir leurs fonctions afin de mettre en œuvre la stratégie de Viohalco, de soutenir l'objectif de la Société et de promouvoir l'amélioration durable et continue de ses activités et sa viabilité financière à long terme. La politique de rémunération vise à équilibrer l'offre de salaires compétitifs tout en maintenant l'accent sur les performances et les résultats.

Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration consistera en une rémunération annuelle fixe de 40.000 euros. En outre, les membres du Conseil qui sont membres d'un comité du Conseil reçoivent une rémunération fixe de 25.000 euros par comité. Le Président du conseil d'administration percevra une rémunération annuelle fixe supplémentaire de 60.000 euros.

Deux membres exécutifs du Conseil d'administration, M. Ippokratis Ioannis Stassinopoulos et M. Xavier Bedoret, reçoivent, en vertu de leur rôle d'exécutif, une rémunération supplémentaire s'élevant respectivement à 100.000 euros et 425.000 euros.

Des rémunérations supplémentaires ou d'autres avantages, tels que voiture de fonction, formation, ou autres avantages en nature peuvent être attribués soit par la société, soit par ses filiales en fonction des responsabilités et du nombre de fonctions que chaque membre du conseil d'administration exerce au sein de la société ou dans une ou plusieurs de ses filiales.

Les rémunérations sont attribuées prorata temporis pour la période courant d'une Assemblée générale d'actionnaires à celle de l'année suivante, et payables en fin de période.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération variable liée à la performance ni aucune rémunération en actions. Cette dérogation au principe 7.6 du Code 2020 est expliquée dans l'introduction de la présente déclaration sur la gouvernance d'entreprise.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des régimes de retraite ni à des indemnités de départ.

Direction exécutive

La rémunération des membres de la Direction exécutive de Viohalco se composera de deux parties: la rémunération fixe et la rémunération variable qui est attribuée soit par la Société, soit par ses filiales. Les conditions de résiliation sont déterminées conformément aux lois applicables.

Les membres de la Direction exécutive n'ont pas droit à des régimes de retraite ou à des indemnités de départ autres que ce qui est prévu par la loi applicable dans chaque cas.

Afin de garantir la concentration sur la stratégie de la Société, les objectifs à court et à long terme ainsi que la durabilité à long terme et la création de valeur pour toutes les principales parties prenantes, le Conseil d'administration, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, a développé un plan de rémunération variable annuel lié aux niveaux de réalisation par les bénéficiaires d'objectifs prédéfinis, qui s'ajoutera à la rémunération fixe, mais qui peut, dans certaines circonstances, ajouter un montant variable lié à la performance de la Société (ou d'une division pertinente de celle-ci) sur une période plus longue (par exemple, trois ans).

Ces objectifs comprennent des indicateurs financiers et non financiers alignés sur les objectifs de la politique de rémunération définis ci-dessus ; des indicateurs financiers, tels que l'EBITDA ajusté et un ensemble d'objectifs dans les catégories suivantes : clients, ESG, processus et efficacité

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

organisationnelle, personnel et leadership. La performance est évaluée sur une base annuelle à l'aide d'un ensemble d'objectifs de performance prédéterminés dans chaque catégorie, définis au début de l'année. En fonction de la performance de chaque participant, celui-ci peut recevoir une rémunération variable comprise entre 0 et 100% de la rémunération variable « cible » définie. La mise en œuvre pratique de la rémunération variable est déterminée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, selon la fonction, le rôle et l'orientation à long terme de chaque exécutif.

La rémunération variable s'applique au directeur général (CEO) et au directeur financier (CFO).

La politique de rémunération ne fixe pas de seuil minimum d'actions à détenir par les membres de la Direction exécutive. Cette dérogation au principe 7.9 du Code 2020 est expliquée dans l'introduction de la présente déclaration de gouvernance d'entreprise.

La Société vise à atteindre la répartition relative approximative suivante de chaque composante de la rémunération dans l'ensemble du package de rémunération globale :

- Rémunération fixe : 50-100%
- Rémunération variable : 0-50%.

La répartition relative de chaque composante de la rémunération est contrôlée par le Comité de nomination et de rémunération et les modifications éventuelles seront soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

Rapport de rémunération

Le présent rapport de rémunération donne un aperçu des rémunérations attribuées au cours de l'exercice 2025 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction exécutive, conformément à la politique de rémunération. Il sera soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2026.

En ce qui concerne la contribution de la rémunération à la performance à long terme de la société, la société utilise ses indicateurs clés de la performance comme mesure de sa performance financière. L'évolution de l'évaluation au cours des cinq dernières années telle que publiée dans les états financiers de la société est présentée dans la section relative à l'évolution de la rémunération.

Conseil d'administration

Le tableau suivant (A) présente un aperçu de la rémunération des membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2025 :

Tableau A (montants en euros)

Nom des membres	Attribués par	Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de rémunération fixe et variable
		Salaire de base (a)	Rémunération (b)	Autres avantages (c)		
Nikolaos Stasinopoulos	Vinohako	-	25.000	-	25.000	100%
	Pikales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Evangelos Moustakas	Vinohako	-	100.000	-	100.000	100%
	Pikales	1.183.429	-	-	1.183.429	100%
	Total	1.183.429	100.000	-	1.283.429	100%
Ippokratīs Ioannis Stasinopoulos	Vinohako	-	25.000	-	25.000	100%
	Pikales	863.839	-	-	863.839	100%
	Total	863.839	25.000	-	888.839	100%
Michail Stasinopoulos	Vinohako	-	25.000	-	25.000	100%
	Pikales	863.839	20.000	-	883.839	100%
	Total	863.839	45.000	-	908.839	100%
Jean Charles Faub	Vinohako	-	25.000	-	25.000	100%
	Pikales	337.500	80.000	15.449	432.949	100%
	Total	337.500	105.000	15.449	457.949	100%
Thanasis Molokotos	Vinohako	-	25.000	-	25.000	100%
	Pikales	778.761	-	47.629	826.390	100%
	Total	778.761	25.000	47.629	851.390	100%
Xavier Bedoret	Vinohako	-	450.000	12.835	462.835	100%
	Pikales	-	70.000	-	70.000	100%
	Total	-	520.000	12.835	532.835	100%
Patrick Krom	Vinohako	-	50.000	-	50.000	100%
	Pikales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Marion Steiner Stasinopoulos	Vinohako	-	25.000	-	25.000	100%
	Pikales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Viohalco

Nom des membres	Attribués par	Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de rémunération fixe et variable
		Salaire de base (a)	Rémunération (b)	Autres avantages (c)		
Margaret Zakos	Viohalco	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	50.000	-	50.000	100%
	Total	-	100.000	-	100.000	100%
Joseph Rutkowski*	Viohalco	-	20.833	-	20.833	100%
	Filiales	-	20.833	-	20.833	100%
	Total	-	41.667	-	41.667	100%
Efthimios Christodoulou **	Viohalco	-	-	-	-	-
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-
Marina Sarkisian***	Viohalco	-	29.167	-	29.167	100%
	Filiales	-	20.833	-	20.833	100%
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Kay Marie Breeden	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Astrid de Launait	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Bernadette Blampain	Viohalco	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Total Remuneration	Viohalco	-	950.000	12.835	962.835	100%
	Filiales	4.027.367	261.667	63.078	4.352.112	100%
	Total	4.027.367	1.211.667	75.913	5.314.947	100%

* Le mandat de ce membre du Conseil a pris fin le 27 mai 2025

** Ce membre du Conseil a renoncé à toute rémunération

*** Le mandat de ce membre du Conseil a débuté le 27 mai 2025

Direction exécutive

Le tableau suivant (B) présente un aperçu de la rémunération

versée aux membres de la Direction exécutive au cours de l'exercice 2025 :

Tableau B (montants en euros)

Nom des membres	Attribués par	Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de rémunération fixe et variable remuneration
		Rémunération de base (a)	Rémunération (b)	Autres avantages (c)		
Ippokratis Ioannis Stasinopoulos (CEO)	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	863.839	-	-	863.839	100%
	Total	863.839	25.000	-	888.839	100%
Direction exécutive (y compris le CEO)	Viohalco	325.265	500.000	37.492	862.758	100%
	Filiales	1.201.339	492.132	15.449	1.708.920	100%
	Total	1.526.604	992.132	52.942	2.571.678	100%
Rémunération totale de la Direction exécutive	Viohalco	325.265	500.000	37.492	862.758	100%
	Filiales	1.201.339	492.132	15.449	1.708.920	100%
	Total	1.526.604	992.132	52.942	2.571.678	100%

Notes aux tableaux A et B :

a) Salaire de base : cette colonne inclut le salaire de base fixe en échange de services professionnels relatifs à leur mandat ou de tout autre service ou fonction exécutifs ou non-exécutifs fournis au cours de l'exercice financier déclaré en vertu d'un contrat spécifique.

b) Rémunération : cette colonne comprend toutes les rémunérations des membres du Conseil pour la participation aux organes d'administration, de direction ou de surveillance des réunions de la société au cours de l'exercice considéré.

c) Autres avantages : cette colonne inclut la valeur de tous les avantages et avantages annexes, tels que les voyages non professionnels ou non liés à l'affectation, les frais médicaux, la voiture, la résidence ou le logement, les cartes de crédit, et autres avantages en nature.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Évolution de la rémunération

Le tableau suivant (C) présente un aperçu de l'évolution de la rémunération globale des membres du conseil d'administration

et des membres de la Direction exécutive au cours des cinq derniers exercices, ainsi que de la performance de la société par le biais de la présentation de certains de ses indicateurs clés de performance.

■ Tableau C* (montants en euros)

	2025	2024	2023	2022	2021
Rémunération des membres du conseil d'administration et de la Direction exécutive	6.007.002	6.187.953	5.802.414	5.626.270	5.430.003
Performance de la Société					
EBITDA	696.264.387	593.131.445	436.033.225	546.363.386	514.285.403
EBITDA ajusté	726.889.382	604.497.966	537.446.896	648.897.136	436.517.068
Chiffre d'affaires	7.228.900.742	6.627.305.862	6.301.957.157	6.385.735.344	5.374.512.326

* Les informations sont fournies sur la base des informations disponibles des précédents rapports de rémunération et des comptes annuels.

Le ratio de rémunération, tel que défini par la section 3:6 du CSA, était de 13,8x pour 2025. Pour son calcul, la Société a utilisé la rémunération du vice-président exécutif en tant que membre du Conseil d'administration le mieux rémunéré et la rémunération de l'employé à temps plein de la Société de portefeuille qui a travaillé pendant une année entière en tant qu'employé le moins rémunéré.

La publication de ce ratio est une pratique requise par la loi et la présentation adoptée vise à se conformer aux exigences de transparence. La publication de ce ratio sera évaluée à l'avenir en fonction de l'évolution du ratio et des éventuelles directives futures qui pourraient être publiées sur cette exigence.

Audit externe

L'audit externe des états financiers consolidés de la Société est confié à un Commissaire choisi par l'assemblée générale des actionnaires parmi les membres de l'institut belge des réviseurs d'entreprises.

La mission et les pouvoirs du Commissaire sont ceux définis par la loi. L'assemblée générale des actionnaires fixe le nombre de commissaires et détermine leurs émoluments conformément à la loi. Le commissaire est nommé pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le 27 mai 2025, la Société a renouvelé la nomination de PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Alexis Van Bavel, en qualité de Commissaire pour un mandat de trois ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2027, et pour la réalisation d'une assurance limitée sur les informations relatives au développement durable de la Société qui approuvera la déclaration de développement durable de l'exercice se terminant le 31 décembre 2025.

Gestion des risques de la société et fonction d'audit interne

Le cadre législatif et réglementaire belge relatif à la gestion des risques et aux contrôles internes est exposé dans la loi du 17 décembre 2008 relative à la constitution d'un Comité d'audit et dans la loi du 6 avril 2010 relative à l'amélioration de la gouvernance d'entreprise, ainsi que dans le Code 2020. Comme indiqué dans la section du présent rapport annuel intitulée « Risques et Incertitudes », la Direction exécutive est responsable de la gestion des risques et du système

de contrôle interne. Sous la supervision de la Direction exécutive, l'équipe dirigeante de chaque filiale de la Société a la responsabilité de concevoir une organisation adéquate et un système de contrôle interne approprié afin de gérer les activités et les risques inhérents à chaque filiale.

Le Comité d'audit est responsable du suivi de l'efficacité de la gestion des risques de la Société, de son système de contrôle interne et de sa fonction d'audit interne.

Gestion des risques

La gestion des risques est une responsabilité de l'équipe dirigeante des filiales. L'équipe dirigeante des filiales rend régulièrement compte des risques et des enjeux commerciaux à la direction exécutive : elle remet au Conseil d'administration et au Comité d'audit une étude détaillée des risques et des enjeux industriels. L'audit interne sous la supervision du Comité d'audit assure le suivi et l'efficacité de leurs systèmes de gestion des risques.

En particulier, la Direction exécutive de Viohalco, en consultation avec le Conseil d'administration et la fonction d'audit interne, veille à l'évaluation des risques potentiels et à la mise en place de mécanismes de contrôle dans toutes les filiales. Chaque filiale rend compte régulièrement, au moins une fois par trimestre et parfois plus souvent, tout en assurant une communication et un soutien continu selon les besoins. Au-delà de ces rapports réguliers, des mises à jour ad hoc sont fournies en réponse à des risques importants ou à des défis émergents, sur demande. À cette fin, Steelmet, une filiale de Viohalco, qui est chargée, en vertu de contrats de sous-traitance, d'apporter un soutien fonctionnel aux sociétés de Viohalco, déploie une équipe d'experts en matière de risques qui supervisent la mise en œuvre des politiques et contrôlent les performances. Chaque société de Viohalco est responsable de l'identification, de la mesure, de l'analyse, de la réponse, du contrôle et du suivi de ses propres risques. Un ensemble de lignes directrices communes et un cadre de gestion des risques d'entreprise existent dans toutes les sociétés de Viohalco. Ces lignes directrices comprennent des principes et une cartographie détaillée des risques permettant d'identifier et de gérer les risques. Le cadre fournit des orientations sur la manière de traiter les risques dans le cadre de leurs activités.

Fonction d'audit interne

Le Comité d'audit supervise la fonction d'audit interne. L'audit interne est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil conçue pour ajouter de la valeur et améliorer les

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Viohalco

processus de l'entreprise. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. La vérification interne est effectuée conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (IPPF).

L'audit interne est responsable des missions d'audit conformément à son plan annuel d'audit interne, qui est préparé et examiné afin d'aider l'organisation à atténuer efficacement les risques dans toutes ses activités. Les missions d'audit suivent la méthodologie d'audit décrite dans la charte d'audit interne et le manuel d'audit interne et visent à s'assurer que les filiales se conforment à des processus de services communs en ce qui concerne leurs activités, leur production industrielle et leurs règles de consolidation. À la fin de chaque mission d'audit, la fonction d'audit interne publie un rapport d'audit contenant ses constatations et recommandations. L'équipe de direction des filiales est responsable de la conception et de la mise en œuvre en temps utile de mesures correctives à l'égard de chacune des conclusions et recommandations de l'audit interne.

La fonction d'audit interne rapporte au Comité d'audit. Le Comité d'audit s'assure que le travail d'audit interne est axé sur les activités et les domaines à risque qu'il juge essentiels. Il veille à ce que la fonction d'audit interne réduise la probabilité de fraude et d'erreur et atténue efficacement les risques.

Supervision et rapport avec les filiales

Viohalco, en tant que société holding, fonctionne d'une manière décentralisée. Chacune des filiales de Viohalco est responsable de sa performance et de ses résultats. La gestion des filiales est organisée autour d'équipes mondiales et régionales solides, dotées de leurs propres Conseils d'administration et équipes de direction respectifs, qui sont responsables de leurs prises de décisions.

Toutes les sociétés de Viohalco sont responsables de leur propre organisation, de leur gestion des risques et de leur système de contrôle interne, ceux-ci étant conçus et mis en œuvre en fonction du segment d'activité, de la localisation géographique et du type de production concerné.

Afin de garantir la cohérence de l'approche lorsque des sociétés distinctes traitent de questions similaires, et d'optimiser la coordination dans l'ensemble du réseau des filiales de la société, la direction locale des sociétés bénéficie d'une orientation solide et d'un cadre pratique pour une mise en œuvre et un suivi locaux optimaux.

Steelmet, une filiale de Viohalco, se voit confier par un contrat de sous-traitance le soutien fonctionnel des sociétés de Viohalco. Elle déploie une équipe d'experts en la matière qui supervisent la mise en œuvre des politiques, contrôlent les performances et encouragent les meilleures pratiques tout en assurant la décentralisation et l'indépendance entrepreneuriale des unités commerciales. Le soutien qu'ils apportent concerne, entre autres, des fonctions telles que la finance, les relations avec les investisseurs, ESG, l'audit interne, les opérations, etc. Un centre de services partagés est également responsable de l'exécution des services généraux communs tels que l'approvisionnement, le transport, la cybersécurité,

les technologies de l'information et la comptabilité.

Suivi et reporting financier

Viohalco a établi des procédures pour l'enregistrement et la communication adéquats des informations financières et non financières. L'objectif consiste à s'assurer que l'information financière et non financière générée par chaque entité est homogène, cohérente et comparable, que les informations financières consolidées sont justes, fiables et mises à disposition en temps opportun.

Chaque filiale communique ses informations financières tous les mois et procède à des examens budgétaires tous les trimestres. Les rapports comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'analyse du fonds de roulement, ainsi que des indicateurs clés de performance tels que l'EBITDA ajusté (a-EBITDA) pour l'analyse comparative de la rentabilité et le ratio dette nette/EBITDA pour l'évaluation de la santé financière.

Un examen de chaque segment d'activité est présenté au Conseil d'administration. Cet examen comprend notamment une comparaison entre les chiffres réels et le budget, des informations financières et non financières, les faits marquants de la période de reporting ainsi que les perspectives commerciales des segments d'activité, et sont une composante essentielle du processus décisionnel de Viohalco.

Conflits d'intérêts

En vertu de l'article 9 de la Charte, lorsqu'il peut y avoir un conflit d'intérêts pour un membre du conseil d'administration, un actionnaire ou une filiale autre de Viohalco, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 et 7:97 du Code belge des sociétés et des associations.

Chaque membre du Conseil et de la Direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Viohalco avant ses intérêts personnels. Chaque membre du Conseil et de la direction exécutive doit systématiquement organiser ses activités personnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts direct ou indirect avec Viohalco.

Les membres du Conseil doivent informer ce dernier des conflits d'intérêts dès leur apparition. Si le conflit d'intérêts concerne des intérêts patrimoniaux, ils doivent s'abstenir de participer aux discussions et délibérations portant sur le sujet concerné conformément à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations. Si le conflit d'intérêts n'est pas régi par les dispositions du Code belge des sociétés et des associations et implique une transaction ou une relation contractuelle entre Viohalco ou une de ses entités associées d'une part et un membre du Conseil ou de la Direction exécutive (ou une société, une entité ou une personne physique avec laquelle ce membre du Conseil ou de la direction exécutive a un lien étroit) d'autre part, ce membre doit informer le Conseil du conflit. Le Conseil doit veiller à ce que l'approbation de la transaction soit faite à des conditions de marché et motivée par le seul intérêt de Viohalco.

Dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts non régi par l'article 7:96 du CSA, il appartient au membre du Conseil concerné par le conflit d'intérêts de juger s'il doit s'abstenir de participer aux délibérations et au vote.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Viohalco

Depuis que la Société est cotée, aucune transaction ou autre relation contractuelle entre Viohalco et les membres du Conseil donnant lieu à un conflit d'intérêts au sens des articles 7:96 et 7:97 du CSA n'a été signalée au Conseil.

Actionnariat

1. Structure du capital

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société s'élevait à 141.893.811,46 euros, représenté par 259.189.761 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'y a pas de capital social autorisé.

Toutes les actions de la Société appartiennent à la même catégorie de titres et sont nominatives ou dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent à tout moment opter pour la dématérialisation de leurs actions nominatives et inversement.

Les transferts d'actions ne sont pas restreints dans les statuts de la Société. Les actions de la Société sont toutes librement transférables. Chaque action confère à son détenteur un droit de vote.

2. Restriction des droits de vote

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière quant à l'exercice des droits de vote par les actionnaires. À condition que les actionnaires soient admis à l'assemblée générale et que leurs droits ne soient pas suspendus, ils bénéficient d'une liberté sans restriction pour exercer leurs droits de vote. Les dispositions pertinentes régissant l'admission d'actionnaires à l'assemblée générale sont définies à l'article 19 des statuts de Viohalco.

L'article 7.3 des statuts stipule que les actions de la Société sont indivisibles et ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Le Conseil a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à des actions détenues conjointement jusqu'à ce qu'un seul représentant des détenteurs conjoints ait été désigné.

3. Transparence

En vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la Loi Transparence), la société exige que toute personne physique ou morale qui acquiert, directement ou indirectement, des titres de la Société conférant le droit de vote, notifie à la société et à l'autorité des services et des marchés financiers (FSMA) le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent ou dépassent 5% du total des droits de vote existants. Une notification similaire est également obligatoire dans les cas suivants :

- acquisition ou cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote ou modification de la répartition des droits de vote, lorsque le pourcentage des droits de vote attachés aux titres détenus atteint ou dépasse 10%, 15%, 20% et ainsi de suite par tranche de 5% du total des droits de vote existants ;
- admission pour la première fois des actions de la Société à la négociation sur un marché réglementé, lorsque les droits de

vote liés à ces titres conférant le droit de vote représentent 5% ou plus du total des droits de vote existants ;

- conclusion, modification ou résiliation par des personnes physiques ou morales d'un accord d'action de concert lorsque le pourcentage des droits de vote concernés par l'accord ou le pourcentage des droits de vote détenus par l'une des parties à l'accord atteint, dépasse ou tombe en dessous des seuils fixés au § 1, ou si la nature de l'accord d'action de concert est modifiée ;
- franchissement de seuils de notification obligatoire plus stricts prévus par les statuts de la société.

La notification doit être effectuée dès que possible et au plus tard dans les quatre jours de cotation suivant l'acquisition ou la cession des droits de vote ayant entraîné le franchissement du seuil initial. La Société doit publier l'information ainsi notifiée dans les trois jours de cotation qui suivent la réception de l'avis de notification.

Lors des assemblées générales, les actionnaires ne peuvent exercer plus de droits de vote que ceux attachés aux titres ou droits qu'ils ont notifiés à la société, conformément à la loi sur la transparence, avant la date de l'Assemblée générale, sous réserve de certaines exceptions.

Vous trouverez la forme sous laquelle ces notifications doivent être effectuées et des explications supplémentaires sur le site web de la FSMA (www.fsma.be).

Les droits de vote détenus par les principaux actionnaires de la société sont disponibles sur le site internet de Viohalco (www.viohalco.com).

Viohalco n'a pas connaissance de l'existence de quelque accord entre ses actionnaires susceptible d'entraîner des restrictions sur le transfert ou l'exercice des droits de vote liés aux actions de la Société.

Assemblée des actionnaires

1. Assemblées

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tient chaque dernier mardi de mai, à 12h00 ou, si ce jour est un jour férié légal en Belgique, le jour ouvrable précédent, à la même heure. Elle a lieu à Bruxelles au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les autres assemblées des actionnaires doivent se tenir le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans l'avis de convocation. Elles peuvent avoir lieu dans des endroits autres que le siège social de la Société.

Les assemblées annuelles, spéciales et extraordinaires des actionnaires de la Société peuvent être convoquées par le Conseil d'administration ou le Commissaire de la société, ou à la demande d'actionnaires représentant au moins dix (10) % du capital social de la société.

2. Quorum et majorités requis pour la modification des statuts

La modification des statuts de Viohalco requiert que deux tiers (2/3) du capital soient présents ou représentés. Elle est adoptée à une majorité qualifiée de 75% des votes exprimés. Si le quorum des deux tiers du capital n'est pas atteint lors d'une

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

première assemblée générale, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour, laquelle délibérera valablement si 60% du capital est présent ou représenté. Si ce quorum n'est pas atteint lors de cette deuxième assemblée générale, une troisième assemblée générale pourra être convoquée, laquelle délibérera valablement si 58% du capital est présent ou représenté.

Structure de l'actionariat

Selon les dernières notifications de transparence au 31/12/2025, la structure de l'actionariat de Viohalco est la suivante :

Nom (actionnaires)	% droits de vote
Ippokratis Ioannis Stasinopoulos (7,05% exercés en son nom propre et 23,25% exercés au nom et pour le compte de la Fondation KIKPE en sa qualité de président du conseil d'administration de la Fondation KIKPE).	30,31%
Nikolaos Stasinopoulos	27,43%
Evangelos Stasinopoulos	19,20%
Michail Stasinopoulos	7,01%

Politique de distribution et de dividendes

En tant que société holding détenant des participations majoritaires dans des sociétés industrielles et commerciales, la politique de dividendes de Viohalco dépend de la capacité de ces sociétés à générer des bénéfices et des flux de trésorerie suffisants pour garantir le capital investi, soutenir la croissance et la viabilité à long terme, et verser des dividendes.

Conformément à la politique de société, et sur la base d'une évaluation prudente des résultats financiers de chaque année ainsi que du contexte économique et commercial plus large, la Société évalue s'il est plus judicieux de réinvestir la totalité ou une partie des bénéfices annuels et des dividendes reçus dans les activités des sociétés exploitation ou de verser des dividendes à ses actionnaires.

La Société ne peut donner aucune garantie qu'elle effectuera un quelconque paiement de dividendes, pour une année donnée, dans un avenir proche ou lointain. Un tel paiement sera toujours conditionné par l'interaction complexe d'un grand nombre de facteurs, qui comprennent la stratégie globale et les perspectives commerciales de Viohalco, l'évolution des bénéfices, les besoins et l'excédent de capital, les conditions financières générales, les restrictions contractuelles existantes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration peut juger pertinents.

Données de marché

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture maximum et minimum au cours de l'année, ainsi que les cours de clôture en fin d'année de Viohalco S.A. sur Euronext Bruxelles et la Bourse d'Athènes.

Cours de l'action Euronext Bruxelles en euros	2025	2024
À la fin de l'année	11,84	5,38
Maximum	12,00	6,51
Minimum	4,65	5,00

Cours de l'action à la Bourse d'Athènes en euros	2025	2024
À la fin de l'année	11,74	5,44
Maximum	12,00	6,58
Minimum	4,71	4,96

Coordonnées de la personne au service des Relations avec les investisseurs

Sofia Zairi

Directrice des relations avec les investisseurs

E-mail : ir@viohalco.com

Viohalco S.A. – Succursale grecque
 Avenue Marnix 30, 16 rue Himaras,
 1000 Bruxelles, 151 25 Maroussi,
 Belgique, Athènes, Grèce
 Belgique tél. Grèce tél.
 +32 2 224 09 11 (+30) 210 6861 111,
 (+30) 210 6787 773

www.viohalco.com

Marché NYSE Euronext Bruxelles
 Ticker VIO
 Code ISIN BE0974271034
 Marché Bourse d'Athènes
 Ticker VIO (en caractères latins)
 et BIO (en caractères grecs)
 Code ISIN BE0974271034

Viohalco s'engage à fournir des informations financières transparentes et de qualité. Les états financiers consolidés de Viohalco ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union Européenne (« IFRS telles qu'adoptées par l'UE »).

Calendrier financier

Date	
Mardi 26 mai 2026	Assemblée générale ordinaire des actionnaires 2026
Jeudi 25 juin 2026	Date ex-dividende de l'exercice 2025
Vendredi 26 juin 2026	Date d'enregistrement des bénéficiaires de dividendes de l'exercice 2025*
Lundi 29 juin 2026	Paiement du dividende de l'exercice 2025
Mercredi 5 août 2026	Communiqué de presse sur les résultats semestriels 2026
Jeudi 6 août 2026	Conférence téléphonique sur les résultats semestriels 2026 destinée aux investisseurs et aux analystes
Jeudi 17 septembre 2026	Etats financiers intermédiaires du premier semestre 2026
Jeudi 4 mars 2027	Communiqué de presse sur les résultats de l'exercice 2026
Vendredi 5 mars 2027	Conférence téléphonique sur les résultats de l'exercice 2026 destinée aux investisseurs et aux analystes

*Les actions seront négociées ex-dividende après le 19 juin 2026, qui est la date d'expiration des contrats à terme sur actions, des options sur actions et des contrats à terme et options sur indices FTSE/ATHEX Large Cap à la bourse d'Athènes.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Viohalco SA sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Viohalco SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 mai 2025, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 7 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 1.268.004.064 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 98.408.773.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

pwc.be

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL -
Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, B-1831 Diegem
T: +32 (0)2 710 4211
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel, Nederlandstalige afdeling
- RPM Bruxelles, division néerlandophone ING BE43 3101 3811 9501
- BIC BBRUBEBB
BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Point clé de l'audit

Le point clé de l'audit est le point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

Point clé de l'audit : Test de perte de valeur sur les immobilisations financières (participations dans les entreprises liées)

Description du point clé de l'audit

Le compte du bilan 280/1 de Viohalco SA au 31 décembre 2025 inclut des participations dans des entreprises liées pour un montant de EUR 1.128.005.694.

Nous considérons le test de perte de valeur sur les participations dans des entreprises liées comme étant l'élément le plus important lors de notre audit dans la mesure où la rubrique comptable y relative représente un montant significatif du total de l'actif. De plus, une telle évaluation de la perte de valeur implique un niveau de jugement important de la part de la direction, dans le cas d'une réduction de valeur à caractère durable, concernant les résultats futurs et les flux de trésorerie générés des sociétés sous-jacentes.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Pour l'analyse du test de perte de valeur sur les participations dans les entreprises liées, nous avons obtenu l'évaluation de la direction dans laquelle la valeur de l'actif net ou la valeur d'utilité a été considérée.

En analysant l'évaluation de la direction relative à la perte de valeur, nous nous sommes concentrés sur la raisonnable et l'impact des hypothèses principales incluant les projections des flux de trésorerie, le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme et les prévisions spécifiques à l'entreprise.

En réalisant le travail décrit précédemment, nous avons utilisé nos experts internes de valorisation afin de challenger et partager des données de marché externes pour évaluer la raisonnable des hypothèses utilisées par la direction.

De plus, nous avons apprécié si les modèles d'évaluation utilisés ont été appliqués de manière systématique dans le cadre du processus de clôture financière.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Tout en reconnaissant que les projections des flux de trésorerie et l'évaluation de perte de valeur reposent toutes de manière inhérente sur le jugement, nous estimons que les hypothèses utilisées par la direction, dans l'évaluation du caractère durable de la réduction de valeur, sont raisonnables.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités opérationnelles au sein de la Société, comme base pour former une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, de la préparation et de la publication des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 2 avril 2026

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

DocuSigned by:

E759B07B0CF4F46F...

Alexis Van Bavel*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Alexis Van Bavel SRL

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	2,0	0,0	2,0
Temps partiel	1002	2,0	1,0	1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	3,0	0,6	2,4

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	3.314	0	3.314
Temps partiel	1012	1.683	1.026	657
Total	1013	4.997	1.026	3.971

Frais de personnel

Temps plein	1021			
Temps partiel	1022			
Total	1023	1.333.714		

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
	1033			

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	3,0	0,6	2,4
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	5.058	1.026	4.032
Frais de personnel	1023	1.234.448		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	2	2	3,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2	2	3,0
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120		1	0,6
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203		1	0,6
Femmes	121	2	1	2,4
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	2	1	2,4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2	2	3,0
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
210			
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	1
5802		5812	20
5803	219	5813	2.063
58031		58131	1.050
58032	219	58132	1.013
58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	